



Location pendant mes vacances

Par **peyo65**, le **20/02/2017** à **22:18**

Bonjour, j'ai parcouru le forum sans trouver ma réponse...
Je suis jeune propriétaire de mon appartement et lorsque je part en week-end, j'ai pris l'habitude de le louer via le site leader.....
Pour mes vacances, je suis passé par une annonce classique.
J'ai demandé à la locatrice de me donner une photo de sa carte d'identité quand elle est venu voir l'appartement, ainsi que de signer un contrat de location (très sommaire, une feuille A4) et j'ai pris un chèque de caution...
Je suis revenu après mes vacances etsurprise l'appartement était dans un état!!!! elle a utilisée toute nos serviettes de bain qu'elle a laissée par terre, cela passons
Mais elle nous a volé des biens: 2 sacs de marque mickael KORS, une paire de lunette RAY BAN, un parfum neuf, la station de recharge de mon robot aspirateur, des vêtements, des produits de beauté, des tupperwares, un chargeur de portable et certainement d'autres choses.....
Que faire?
J'ai appelé ma banque qui m'a conseillé d'aller à la banque du chèque pour voir si ce n'était pas un volé.
Porter plainte?
merci de votre réponse, je suis dégouté du manque d'éducation et de respect des affaires
merci d'avance pour votre aide
peyo

Par **morobar**, le **21/02/2017** à **18:28**

Bonjour,
Vous pouvez effectivement porter plainte, sans preuve toutefois.
Vous avez de la chance que la personne ait quitté les lieux.
Un jour, car cela arrive, vous serez en face d'un locataire qui refuse de quitter les lieux avec comme conséquence de vous retrouver à la rue quelques mois/années de procédures.
Si vous désirez persister dans cette voie:
* vous devez demander une autorisation à la mairie de Paris
* vous devez vérifier que le règlement de copropriété n'interdise pas la pratique
* vous devez payer l'impôt sur les revenus
Et enfin établir un inventaire exhaustif du contenu de l'appartement si vous voulez mettre en

évidence une différence à la sortie.